

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2001

Sont présents :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
 MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
- MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DEROBERT, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, OLTRAMARE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusé :

- M. Cédric PAYCHERE

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - Séance du 27 mars 2001 (Conseil municipal ordinaire),
 - Séance du 11 avril 2001 (Commissions Réunies),
 - Séance du 26 avril 2001 (Conseil municipal extraordinaire).
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2000. Discussion. Vote.
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2000. Discussion. Vote.
7. Comptes 2000 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit de Fr 46'000,-, en vue de l'aménagement du préau inférieur de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit de Fr 115'000,- en vue de la réalisation de divers investissements au CSSM. Discussion. Vote.
10. Avenue des Verchères 26 – DD 97133-2
 Projet d'agrandissement d'une villa contiguë – jardin d'hiver, dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%). Discussion. Vote.
11. Plan localisé de quartier « Etienne-Chennaz » N°29.105-537. Discussion. Vote
12. Demande d'un crédit de Fr 85'000,- en vue de l'étude d'aménagements routiers à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.

13. Projet de résolution concernant la suppression des bureaux de postes. Discussion. Vote.
14. Projets de délibération.
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles et questions.
18. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance du 27 mars 2001 :

Page 441 :

M. MAGNENAT : dans la phrase concernant la votation « j'y vis, j'y vote » le résultat de cette votation ne confirme pas la volonté existante mais la loi existante.

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à l'Unanimité.

1.2. Séance en commissions réunies du 11 avril 2001 :

Page 1 :

M. AMOUDRUZ remarque qu'il n'est pas mentionné dans la liste des présents.

Page 19 :

Mme ROCHAT signale qu'elle n'a pas été interpellée par l'absence de pédagogie mais « d'éthique pédagogique ».

Page 23 :

Mme STROUMZA demande les corrections suivantes :

- Il convient d'enlever le mot *malheureusement* dans la phrase qui fait mention du retrait de l'autorisation d'exploiter à la Directrice de la crèche.
- Il convient également de préciser que depuis le 6 avril le dossier a été retiré à M. PIAZZALUNGA.

Page 29 :

Mme STROUMZA précise qu'il ne s'agit pas d'une lettre du 17 mars qui indique que le Comité de gestion a immédiatement mandaté un avocat mais d'une déclaration de M. PIAZZALUNGA en date du 27 mars.

Suite à ces interventions ce procès verbal a été accepté à l'Unanimité moins une abstention.

1.3. Séance du 26 avril 2001 :

Ce procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance, les Conseillers n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne les communications suivantes :

2.1. La sortie de fin de législature aura lieu en automne 2002 à Berlin.

2.2. Lettre de l'association de Sous-Moulin du 10 avril 2001 concernant le sort de la villa Chennaz :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 6 février 2001, le Conseil municipal de Thônex a donné son aval à la démolition de la villa Chennaz, par 14 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions.

Nous regrettons tout d'abord que certains d'entre vous, manifestement opposés à la démolition en cours de discussion, se contentent de s'abstenir au moment du vote. Mais surtout, prendre la décision de démolir un objet acquis il y a quelques années au prix fort et devenu gênant parce que squatté, sans contre-projet constructif, nous semble une façon bien décevante de gérer le patrimoine de la collectivité thônésienne.

L'Association de Sous-Moulin s'était placée du côté du Parlement des jeunes lorsqu'un projet de centre auto géré était dans l'air. Ce projet n'a pas abouti il est vrai. Mais nous continuons à penser que la villa Chennaz est un bâtiment de qualité et qu'il est dommage de le laisser se dégrader pour pouvoir mieux présenter ensuite sa démolition comme inéluctable. C'est un scénario malheureusement classique dans la région chênnoise. Notre Association estime que la villa Chennaz mérite d'être sauvée, rénovée et affectée à un usage public à définir. Pourquoi pas une maison des associations ?

Nous vous invitons en conséquence à remettre sur le tapis l'avenir de la villa Chennaz, à élargir le cercle de la discussion en y associant des milieux intéressés et à prendre une décision mieux fondée que le 6 février dernier.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

2.3. Lettre de Thônex-Réalisme du 23 avril 2001 concernant les communaux d'Ambilly selon plan directeur :

Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Les communaux d'Ambilly sont visés par des projets d'urbanisations totalement inadaptés aux réalités de notre commune.

Notre association apolitique d'intérêt général a pour but de défendre la qualité de vie à Thônex.

C'est pourquoi nos membres ainsi que de nombreux Thônésiens consternés par ces nouvelles se sont adressés à nous afin de connaître la position de nos autorités. Par conséquent, nous vous prions de nous faire savoir en la justifiant, quelle est l'opinion de votre parti concernant un déclassement de la zone villa des communaux en vue d'une future urbanisation.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration et du soin que vous prenez à assumer vos tâches municipales, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

2.4. Un deuxième courrier de l'Association Thônex-Réalisme du 7 mai 2001 concernant les communaux d'Ambilly :

Monsieur le président du conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous informons que le comité de Thônex-Réalisme a été reçu par Messieurs les conseillers administratifs en date du 13 mars dernier.

A cette occasion nous avons constaté avec plaisir que nos vues sur l'avenir de Thônex étaient convergentes et que notre association travaillait le plus souvent en synergie avec la municipalité. Concernant les Communaux, par exemple, nos trois Conseillers de l'exécutif nous ont réaffirmé pendant cet entretien leur opposition à tout déclassement. Nous avons également parlé du CCAL, projet que nous avons étudié de près en nous basant sur l'avis de plusieurs spécialistes suisses et allemands. Car même si ce projet est situé sur la commune de Vandoeuvres, c'est Thônex qui en subira les nuisances. A ce propos, l'association opposée à ce projet nous a rappelé que le chemin de la Seymaz bénéficiant d'une interdiction à la circulation des camions, ils vont mettre cette interdiction en vigueur en cas de réalisation du projet.

Par conséquent, les 35 camions quotidiens devront passer par Thônex.

Nous sommes conscients qu'un centre de compostage est un atout écologique, mais pour autant que l'emplacement choisi ne nuise pas à la vie des nombreux habitants et des diverses institutions qui l'entourent. Malheureusement les résultats de notre enquête sont très pessimistes quant à ce point. C'est pourquoi nous pensons qu'il est utile de vous tenir au courant de nos entrevues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

2.5. D'une lettre émanant du groupe socialiste adressée au Conseil administratif, concernant le cahier des charges de l'audit financier de la crèche « Les Coccolets » :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous avons bien reçu le cahier des charges de l'audit financier de la crèche « Les Coccolets » que nous avons examiné avec attention en relation avec la situation comptable de la crèche.

Suite à l'examen des comptes 2000 de la crèche par la commission des Finances du 3 mai dernier et compte tenu des réponses insatisfaisantes données aux diverses questions posées par les commissaires ainsi que de la volonté de la majorité du Conseil municipal d'obtenir une comptabilité transparente, nous vous prions de bien vouloir ajouter à ce cahier des charges un chapitre intitulé « Réalités des écritures comptables », portant sur les points suivants :

- Intégralité des dépenses comptabilisées,
- Plausibilité des réserves, des provisions et des amortissements comptabilisés,
- Avis sur les mécanismes comptables en général.

En vous remerciant par avance de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.

2.6. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour – Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1. Centre sportif Sous-Moulin

En raison de l'hospitalisation de M. Jean-Pierre EHINGER, la séance initialement prévue le 23 mai sera reportée au mois de juin, les représentants sont priés de me faire savoir à la fin de cette séance s'ils ont une opposition à ce sujet.

3.1.2. Effectif des élèves

Le Conseil administratif a reçu l'étude faite par le GIEED et il le présentera aux commissions concernées afin qu'une analyse soit effectuée.

3.1.3. Crèche « Les Cocolots »

Je me permets en mon nom propre et non pas au nom du Conseil administratif de faire la déclaration suivante :

Lors de la séance du 26 avril 2001 ainsi qu'à la lecture du procès-verbal de la commission des Finances du 3 mai, de très graves accusations ont été portées à mon encontre. En dehors d'attaques politiques coutumières il y a des attitudes pour lesquelles un minimum de respect doit être appliqué, ce qui n'a pas été le cas lors de ces séances. Je ne peux en aucun cas laisser passer impunément cela.

Depuis la séance du 26 avril il ne m'a pas été possible de me faire entendre face à une telle agressivité et un tel manquement à l'éthique de la part de certains élus.

Mon honnêteté, mon honneur, mon engagement politique et mon intégrité ont été bafoués. Il ne m'est donc pas possible d'accepter cela. Cet état de fait ne restera pas sans suites.

Depuis de nombreuses années, j'ai toujours mis en avant les intérêts de la collectivité avec la plus parfaite honnêteté en agissant au plus près de ma conscience.

Ces reproches et accusations dont je fais l'objet ne sont basés sur aucun élément prouvé mais sont issus d'une volonté de nuire à ma réputation et devant cette situation je me dois de réagir et je suis tout à fait déterminé dans ma démarche.

3.2. M. ZOGG, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Pavillons scolaires provisoires

Malgré un problème d'autorisation de construire bloquée au DAEL nous avons pu commander, aujourd'hui même, les pavillons. Nous avons cependant environ 10 jours de retard sur le programme. D'autre part, il est à noter que le Département de l'Intérieur a refusé la clause d'urgence demandée par le Conseil municipal.

3.2.2. Jardins familiaux

Après une année de tergiversations avec le DAEL nous avons enfin reçu l'autorisation de créer ces jardins.

3.2.3. Route de Mon-Idée

Certains trottoirs vont être abaissés afin d'en faciliter l'accès aux handicapés.

3.2.4. Bus 31 et 34

Suite à la signature des conventions ces lignes fonctionneront selon le nouveau concept dès la fin du mois de juin.

3.2.5. Route de Jussy

L'autorisation a été déposée avec un certain retard qui fait suite à des discussions avec la commune de Chêne-Bourg, qui possède également un petit tronçon de cette route.

Dans une lettre, la commune de Chêne-Bourg me demande de refaire une étude globale de circulation car elle a peur que l'on dévie toute la circulation sur son territoire. Nous verrons bien le préavis que les Conseillers de cette commune émettront sur la demande en autorisation.

3.2.6. Chemin des Deux-Communes

Toutes les études ont été faites. Nous discutons cependant encore avec quelques régies du financement de ces aménagements.

3.2.7. Villa Chennaz

Le dernier mur de cette villa sera démoli demain.

3.2.8. Concours « Espace-rue »

La présentation finale aura lieu le 28 mai à l'Espace « Louis-Simon » à Gaillard. Vous avez d'ailleurs reçu une invitation.

En ce qui nous concerne un rendez-vous a été fixé avec le DAEL afin d'évoquer les possibilités de réaliser la partie thônésienne de ce projet.

3.3. M. SCHORER, Conseiller administratif

3.3.1. Activités culturelles

Le 29 mai : Concert annuel du chœur Arte Musica,
Le 15 juin : Concert de l'Harmonie Gaillard-Thônex
avec la chorale des douanes,
Le 21 juin : Concert de l'Écho des champs de Jussy
avec le chœur des Trois Chênes.

3.3.2. Adoscène :

Le Conseil administratif, à la demande de la commission de la Culture, a octroyé une subvention supplémentaire à cette troupe de théâtre du cycle du Foron.

3.3.3. Prix de l'artisanat :

Ce prix sera remis le 31 mai 2001 à la Salle des Fêtes à M. Christian HUMBERT-DROZ, sérigraphe installé au 150, rue de Genève.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, Président de la commission de l'Économie Publique, Sécurité & Emplois réunie le 29 mars 2001, donne lecture des conclusions du rapport :

Cette commission n'a fait l'objet d'aucun vote.

Nous avons auditionné M. MOESCHINGER, directeur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève, qui nous a fait un exposé sur la gestion des zones industrielles sur le Canton. Ce dernier nous a confirmé que nous avons la possibilité, en accord avec l'État de Genève, de lui confier un mandat en vue d'une étude du développement des zones industrielles. Il a été, par ailleurs, étonné de constater que notre plan directeur comportait peu de fiches qui traitaient de ce sujet.

- 4.2. M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation réunie le 3 avril 2001, donne lecture des conclusions du rapport :

Des informations nous ont été données par MM. DESCOMBES et RAMPINI concernant les aménagements qu'ils comptent faire sur les différentes parcelles du chemin des Deux-Communes.

Nous avons également traité du projet Interegg II « Espace-rue ». Ces personnes nous ont donné divers renseignements et nous ont présenté des plans et des maquettes du secteur qui serait touché, à savoir : la place de Graveson et celle du Chêne-Vert.

Aucun vote n'a eu lieu pour ces points.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2000

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances :

En commission des Finances vous avez pu examiner dans les détails les 28 crédits budgétaires supplémentaires présentés, dont les plus importants sont :

- *la mise en place par l'ACG de la messagerie intercommunale,*
- *l'étude de la rénovation de la chaufferie de l'école Marcelly,*
- *l'achat d'équipements supplémentaires pour les écoles,*
- *la hausse du prix du mazout,*
- *etc..*

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 avril 2001 :

Après avoir étudié en détail tous les postes la commission a accepté à l'Unanimité ces crédits budgétaires.

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD fait la déclaration suivante :

Nous tenons à faire remarquer que le crédit budgétaire supplémentaire de Fr 1'024'600,- paraît important compte tenu du montant total des charges budgétisées à Fr 21'154'454,-.

Après analyse nous constatons que :

- Fr 660'000,- font partie du poste 90 -Impôts où la commune dépend de l'État de Genève,

- Fr 210'000,- font partie du poste 312 - Chauffage supplément dû à la hausse du mazout en 2000.

Il reste donc Fr 154'600,- de crédit budgétaire supplémentaire, ce qui représente 0,73% des charges et qui paraît des plus acceptables.

Le groupe radical votera l'ensemble de ces crédits budgétaires supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée Mme Anni STROUMZA, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 3 mai 2001,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2000 suivants, pour un montant total de Fr 1'024'681,02 (un million vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-un francs et zéro deux centimes) soit :

01.300 Autorités et commissions	Fr	895.00
01.318 Honoraires et prestations de service	Fr	4'400.00
02.317 Frais divers (dédommagements, etc...)	Fr	3'274.20
05.311 Mobilier, machines et véhicules	Fr	10'444.15
05.317 Dédommagements	Fr	26.15
05.318 Honoraires et prestations de service	Fr	52'576.39
09.317 Dédommagements	Fr	140.00
09.318 Prestations diverses	Fr	25'606.65
10.310 Fournitures de bureau et imprimés	Fr	1'009.10
14.311 Mobilier, machines et véhicules	Fr	741.65
14.312 Services industriels et chauffage	Fr	3'139.90
14.313 Autres marchandises	Fr	54.55
14.318 Prestations de service	Fr	3'827.10
16.365 Institutions privées	Fr	3'980.00
21.311 Mobilier, machines et véhicules	Fr	27'375.85
21.312 Services industriels et chauffage	Fr	67'418.30
30.352 Communes	Fr	1'198.00
30.363 Propres établissements	Fr	7'492.00
33.314 Entretien par des tiers	Fr	38'404.65
34.312 Services industriels et chauffage	Fr	39'972.80
34.314 Prestations de service	Fr	15'346.50
34.318 Honoraires et prestations de services	Fr	1'532.07
34.365 Institutions privées	Fr	13'141.35
35.312 Services industriels et chauffage	Fr	92'863.40
35.319 Abonnements CFF	Fr	1'920.00
54.319 Parlement des Jeunes	Fr	7'022.75
54.363 Propres établissements	Fr	83'000.00
62.312 Services industriels et chauffage	Fr	3'961.60
62.313 Autres marchandises	Fr	4'885.70
74.313 Autres marchandises	Fr	78.15

Conseil municipal - séance du 15 mai 2001

78.312 Services industriels et chauffage

Fr

506.
1'735.25

90.330 Remises et irrécouvrables	Fr	539'396.40
90.346 Compensation financière aux communes françaises	Fr	58'340.00
90.351 Frais de perception des impôts	Fr	60'481.41
Déduction crédits votés en 2000 par le CM :		
- Rubrique 21.311	Fr	15'000,-
- Rubrique 33.315	Fr	53'000,-
- Rubrique 54.363	Fr	83'000,-
	Fr	<u>-151'000.00</u>
	Fr	1'024'681.02
		=====

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2000.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances :

Les charges sont de Fr 21'639'000,-, les revenus de Fr 22'000'000,- soit un excédent de revenus de Fr 361'000,-. Alors que nous avons prévu un excédent de charges au budget de Fr 1'607'000,-, soit un écart de Fr 2'000'000,-.

Les charges sont en augmentation sur des rubriques dont nous ne sommes pas maîtres, notamment, en ce qui concerne la fiscalité. Il est d'ailleurs à noter l'important écart concernant les « remises et irrécouvrables » suite à un « nettoyage » effectué par la Présidente du Département des Finances. La somme pour la commune de Thônex avoisine environ Fr 1'000'000,-.

Suite aux diverses interventions auprès du Département des Finances nous pouvons constater que les revenus fiscaux de la commune ont subi une importante hausse.

En ce qui concerne les investissements de la commune, ces derniers, à Fr 58'000,- près, ont atteint le montant prévu au budget, les investissements nets s'élevant pour 2000 à Fr 7'654'000,-.

L'équilibre budgétaire, selon les prévisions établies il y a 4 ans, était prévu pour 2001, nous l'avons déjà atteint pour l'exercice 2000.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport des séances du 24 avril et du 3 mai 2001 :

Les comptes ont été examinés lors de ces deux séances et le 3 mai 2001 il a été décidé d'amender le projet de délibération concernant la subvention accordée à la crèche « Les Cocoléts ». Les comptes ont été acceptés avec l'amendement par 8 voix « pour » et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

Mme ROCHAT fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

L'examen des comptes 2000 nous a réservé une agréable surprise. En effet, l'écart important entre les recettes fiscales attendues et celles effectivement reçues approche les 2 millions. Cette bonne nouvelle, il faut toutefois l'analyser avec circonspection et prudence.

En effet, sur quelles bases le Département des Finances se fonde-t-il pour justifier une telle différence et faut-il considérer le montant crédité comme une reconnaissance implicite du bien-fondé de notre démarche de l'année dernière qui, formellement par un projet de délibération, demandait des comptes et des éclaircissements au Département Cantonal des Finances par le biais de notre Conseil administratif. Ou s'agit-il de l'achat de notre silence ?

Le groupe libéral alors à l'origine de ce projet est tenté de la considérer comme une reconnaissance implicite de la nécessité absolue de cette démarche.

La démarche a été suivie par d'autres communes ce qui dénote de la nécessité d'aller jusqu'au bout. C'est la raison pour laquelle, nous demandons au Conseil administratif de reprendre à la lettre ce projet, notamment, en ce qui concerne les éventuelles voies légales utilisables afin que nous ne soyons plus, désormais, à la merci d'estimations fantaisistes de la part du Canton.

Toujours dans le domaine des revenus, il ressort d'une façon évidente et récurrente que les loyers encaissés à l'auberge communale, notamment, restent encore bien insuffisants en regard des investissements consentis par la commune et il en va de même pour les participations des communes aux entrées de la piscine encore beaucoup trop faibles comme cela a été signalé en commission des Finances.

En ce qui concerne les charges elles ont augmenté sensiblement ce qui va de pair avec l'augmentation des habitants et les nouvelles structures rendues nécessaires soit, mais il s'agira, à l'avenir, de surveiller attentivement leur évolution afin d'éviter de trop gros écarts.

Nous voilà revenus à une situation d'équilibre et on ne peut que s'en féliciter et revenir sur notre proposition de l'année passée, où nous proposions d'en faire bénéficier – enfin après 10 ans – les habitants en baissant le centime additionnel.

Le groupe libéral approuvera ces comptes, malgré la rubrique 54, non sans avoir vivement remercié le Conseil administratif en charge ainsi que le service Financier de la commune avec à sa tête notre secrétaire général.

Mme DESJACQUES CARNEGIE fait la déclaration suivante au nom de la fraction démocrate-chrétienne :

Nous remercions le Conseiller administratif M. Roger SCHORER, notre secrétaire général Philippe GUEX ainsi que l'ensemble du personnel de la mairie pour la bonne tenue des comptes.

Nous sommes satisfaits de remarquer que pour 2000, Thônex retrouve les chiffres noirs. Cet excédent de revenus, dû à une bonne maîtrise des coûts, à une prévision budgétaire toujours plus efficace, ne peut que nous faire plaisir. Avec un léger boni de quelque Fr 361'635,- notre commune retrouve un équilibre financier souhaité par tous.

A cette note positive, il faut toutefois ajouter, malheureusement, que la fonction 54 des comptes, « Institutions pour la jeunesse » a de nouveau posé de nombreux problèmes. C'est pourquoi ce soir, la fraction démocrate-chrétienne votera ces comptes avec l'amendement proposé au projet de délibération, en commission des finances, qui émet ses plus expresses réserves sur les comptes 2000 de la crèche « Les Coccolets », nous gardant de donner décharge sur l'utilisation de la subvention versée à ladite crèche dans l'attente des résultats de l'audit voté à ce sujet.

M. BROENNIMANN fait la déclaration suivante pour le groupe socialiste :

Nous estimons que, dans l'ensemble, les comptes présentés sont bons et nous remercions le Conseil administratif et les services concernés pour le travail accompli.

Ceci dit, à la lecture des comptes nous ne sentons pas une politique forte concernant une politique foncière, du logement, sociale et culturelle. On se sent devant une gestion au jour le jour, on souhaiterait voir davantage d'ambitions et de prévisions.

En ce qui concerne la rubrique 54 – Œuvres pour la jeunesse – nous regrettons l'absence de M. PIAZZALUNGA à la commission des Finances, alors que nous souhaitons des réponses précises à un certain nombre de questions. Nous espérons que l'audit en cours nous donnera les réponses tant attendues.

Le groupe socialiste votera les comptes de la commune à condition que l'amendement décidé en commission des Finances figure sur la délibération. Car nous souhaitons que les fonds publics soient correctement gérés.

M. GRANDGIRARD fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

Le groupe radical tient à féliciter l'ensemble de l'administration communale pour l'excellent travail effectué.

Elle maîtrise les charges de notre commune sur l'ensemble des postes que celle-ci contrôle. Si nous excluons le poste 90 (Impôts, dépendant directement de l'État de Genève), les résultats sont meilleurs que les prévisions faites que dans notre budget 2000. Les charges sont de Fr 180'000,- inférieures aux prévisions.

Concernant les revenus, l'embellie constatée en 2000 se traduit par une augmentation de Fr 2'450'000,- des revenus, par rapport aux prévisions. Nous sommes heureux de constater que notre commune nous propose des comptes de fonctionnement excédentaires de Fr 360'000,-.

Le groupe radical votera l'ensemble des comptes sans restrictions.

La parole n'étant plus demandée M. José FISCHER, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2000, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 3 mai 2001,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2000.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2000 pour un montant de Fr 21'639'128,16 aux charges et de Fr 22'000'763,87 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 361'635,71.
3. D'approuver le compte d'investissement 2000 pour un montant de Fr 8'665'269,60 aux dépenses et de Fr 1'011'654,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 7'653'615,60.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 7'653'615,60 par l'autofinancement à raison de Fr 5'485'237,76 au moyen de la somme de Fr 5'123'602,05 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 361'635,71 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 2'168'377,84.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 361'635,71 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2000.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2000, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 122'012'165,81.
7. Le Conseil municipal accepte les comptes 2000 de la commune dans lesquels est comprise la subvention pour la crèche de Fr 598'000,- qui se compose du montant accepté dans le cadre du budget 2000 de Fr 515'000,- ainsi que de la décision prise le 14 novembre 2000 accordant un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 83'000,-.

Toutefois, le Conseil municipal émet les plus expresses réserves sur les comptes 2000 de la crèche « Les Cocolots » qui fondent l'utilisation de la subvention versée à la crèche. Il attend le résultat de l'audit pour se prononcer sur cette utilisation.

7. Comptes 2000 de la Fondation communale pour le logement.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement :

Depuis une année et demie deux nouveaux immeubles sont gérés par la Fondation l'un à la route de Jussy l'autre dans le périmètre du chemin du Curé-Desclouds.

Le compte de pertes et profits de l'exercice 2000 présente un bénéfice de Fr 572'780,- ce qui laisse une bonne marge à la Fondation en vue d'un avenir comptable serein.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 avril 2001 :

Les comptes de la Fondation communale pour le Logement ont été acceptés à l'Unanimité.

La parole n'étant pas demandée Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2000, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 3 mai 2001,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2000 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.
8. Demande d'un crédit de Fr 46'000.-, en vue de l'aménagement du préau inférieur de l'école Adrien-Jeandin.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments :

La décision d'installer un grillage a été prise suite aux nuisances provoquées par les terrains de football et de basket aux habitations proches de ce préau. Cette mesure permettra de remettre en activité cette place de jeux à la satisfaction de tout le monde

Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-présidente, de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, en remplacement de M. Cédric PAYCHERE, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} mai 2001 :

Le vote s'est déroulé en plusieurs étapes :

Les commissaires ont d'abord voté sur la nécessité d'une réfection de la surface afin de poser un revêtement spécial atténuant le bruit pour un montant de Fr 96'000,- :

- la pose dudit revêtement a été refusée à l'unanimité, car nous sommes arrivés à la conclusion que le bruit occasionné provient plutôt du fait que le ballon tape sur les panneaux de basket que d'un revêtement non adéquat.*

Le deuxième volet du vote a porté sur la pose d'un grillage autour du préau :

- à l'unanimité, nous avons décidé de poser ledit grillage, avec un portail. Dans un premier temps et dans un souci d'agir progressivement, il a été souhaité que le portail reste ouvert.*

En troisième lieu, nous nous sommes prononcés sur la nécessité de mettre des panneaux humoristiques indiquant les horaires d'ouverture et de fermeture du préau et le respect que les personnes qui utilisent le préau, en dehors des heures d'ouverture de l'école, doivent aux habitants du quartier pour la tranquillité.

- La proposition a été acceptée par 7 oui et 1 non.*

Nous avons enfin donné mandat au Conseil administratif de préparer un projet afin de gérer l'éventuelle fermeture du portail dans le cas où la mesure précitée d'encourager les jeunes au respect des habitants n'était pas suffisante et que ce projet soit chiffré car il faudrait alors faire appel à une personne extérieure pour fermer le portail le soir.

- Cette proposition a été acceptée à l'Unanimité.*

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 mai 2001 :

La commission a accepté à l'Unanimité ce crédit suite à la recommandation de la commission des Écoles, Jeunesse et Sports.

La discussion est ouverte :

M. DROZ : Les socialistes trouvent ce projet équilibré. Bien que nous préférions les lieux ouverts que grillagés, la proximité du préau et des habitations et l'absence d'autres solutions réalistes nous amènent à approuver ce projet.

Nous plaçons notre confiance dans les usagers et nous souhaitons, naturellement, que l'information sur les horaires soit respectée. Ce qui nous dispensera de devoir fermer à clé cet emplacement dans le futur. Nous voterons donc ce crédit.

A titre personnel, j'aimerais partager avec vous une réflexion plus générale que m'a suggéré ce dossier.

Nous devons entrer en matière sur les demandes formulées par nos communiens. L'organisation et la structure des copropriétés facilitent ce type d'interventions. L'établissement à long terme de leurs logements incite, par ailleurs, les propriétaires à se soucier de leur proche environnement. Cette attitude est en générale très constructive et le droit d'interpeller l'autorité communale est essentiel.

Gardons-nous, toutefois, de ne considérer que ces pétitions et restons attentifs à d'autres formes de demandes. Nous avons également des locataires sur la commune qui émettent des souhaits de manière peut-être moins formelle, peut-être pour des raisons d'organisation, peut-être aussi parce qu'on leur a trop appris à se taire. Ces demandes méritent aussi l'engagement des ressources de la Commune.

Notons, par ailleurs, que le « zéro pour-cent » de nuisance est illusoire, notamment, dans les zones les plus urbanisées de la commune. Pour le surplus, la tolérance est de mise et les nuisances ne doivent pas être déplacées, par exemple, vers des zones moins favorisées.

Les enfants se défoulent, jouent et crient : cela est bienheureux et cela continuera. Les nuisances provoquées par ces activités peuvent-être canalisées, à l'exemple de l'intervention que nous voterons ce soir. Ce préau restera un préau et la suppression des jeux n'est pas d'actualité. J'espère que le compromis voté ce soir donnera satisfaction aux habitants et aux jeunes.

M. DETRUCHE : s'il est regrettable sur le fond d'enfermer des enfants derrière des grillages pour leur permettre de pratiquer leur sport favori ou tout simplement de jouer, il me semble qu'il est encore plus inacceptable de démonter ces places de jeux acquises à grand frais par la communauté et de leur supprimer purement et simplement ces places alors que l'on sait très bien que ce ne sont pas les écoliers qui sont responsables des nuisances les plus insupportables.

Je voterai ce crédit étant persuadé qu'il s'agit de la meilleure solution actuellement.

Mme JAQUET : après bien des essais pour satisfaire toutes les personnes concernées, nous choisissons de clôturer les terrains de basket et de football. Le groupe libéral accepte cette formule en espérant que ce ne sera pas la plus mauvaise et que les jeunes prendront conscience de leurs responsabilités à la vue des panneaux humoristiques.

La parole n'étant plus demandée Mme Anni STROUMZA, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les nuisances provoquées par les utilisateurs du terrain de jeux de l'école Adrien-Jeandin (football et basket) qui ont nécessité la suppression de ces deux activités,
- Vu les demandes du corps enseignant pour la remise en fonction de ces équipements pour les élèves de l'école,
- Vu le projet de réfection de cette place de jeux comprenant la mise en place d'une clôture et des portails permettant de réglementer l'accès au terrain de football et de basket,
- Attendu que ce projet a été agréé par la direction générale de l'enseignement primaire,
- Vu les propositions de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports du 1^{er} mai 2001,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances le 3 mai 2001,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit de Fr 46'000,- en vue de réaliser les aménagements du préau inférieur de l'école Adrien-Jeandin, avec la clôture des terrains de football et de basket.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 46'000, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2005.
9. Demande d'un crédit de Fr 115'000,- en vue de la réalisation de divers investissements au CSSM.

M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Écoles, Jeunesse & Sports :

Ce crédit a déjà fait l'objet d'un vote du Conseil intercommunal en août 2000 et comme le prévoient les statuts ces types d'investissements reviennent pour acceptation dans les trois communes.

Cet objet a été renvoyé en commission et certains Conseillers désirent que ce type de crédit puisse être analysé en commission sans passer par une entrée en matière au Conseil municipal comme cela se pratique à Chêne-Bougeries et à Chêne-Bourg.

Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-présidente, de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports, en remplacement de M. Cédric PAYCHERE, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} mai 2001 :

Le crédit a été accepté à l'Unanimité. Le renvoi en commission n'étant pas le fait d'une défiance face aux délégués intercommunaux mais le résultat d'un manque d'informations. Il aurait été souhaitable que la commission puisse se prononcer avant le Conseil intercommunal.

Il a été souhaité que, dans le futur, les communes soient saisies des demandes d'investissements avant que le Conseil intercommunal se prononce et non l'inverse comme cela est le cas actuellement.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la commission réunie le 3 mai 2001 :

Les commissaires ont accepté ces Fr 115'000,- à l'Unanimité.

La discussion est ouverte :

M. DROZ : les socialistes, désirant avoir des installations sportives accueillantes et de favoriser le sport, également sous cette forme, accepteront le crédit demandé.

La parole n'étant plus demandée M. José FISCHER, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, lettres e), m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet établi par le Centre Sportif Sous-Moulin,
- Vu le préavis favorable du Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin dans sa séance du 30 août 2000,

- Vu le préavis favorable de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports du 1^{er} mai 2001,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances le 3 mai 2001,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif ;
 - 1.1. un crédit de Fr 13'000,- en vue de l'adaptation des installations du stade ;
 - 1.2. un crédit de Fr 14'000,- en vue de l'aménagement du terrain de sable (derrière les tribunes du stade, côté cimetière) ;
 - 1.3. un crédit de Fr 63'000,- en vue de la réfection de la piste d'athlétisme ;
 - 1.4. un crédit de Fr 25'000,- en vue de la réfection de l'aire de saut en hauteur (+ jeux) ;
 2. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir les dépenses prévues d'un montant total de Fr 115'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2011.
 4. De subordonner les décisions mentionnées ci-dessus à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
10. Avenue des Verchères 26 – DD 97133-2
Projet d'agrandissement d'une villa contiguë – jardin d'hiver, dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%).

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments :

Il s'agit d'une dérogation concernant la création d'un jardin d'hiver. La dérogation demandée est de 28,75%. Le Conseil administratif n'a pas de remarque à formuler et vous demande d'accepter cette dérogation qui va dans le sens du plan directeur communal.

Nous espérons que la commission d'Urbanisme traitera rapidement de la fiche concernant les densités de construction pour les zones villas.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme JAQUET : cette dérogation sera-t-elle également valable pour les propriétaires des deux villas jumelles voisines ?

- M. ZOGG : non, cette dérogation est uniquement valable pour le propriétaire qui en fait la demande.

Mme JAQUET : alors pourquoi insert-on dans cette demande la parcelle 5266, qui n'est pas construite ?

- M. ZOGG : car ce propriétaire utilise les droits à bâtir qu'il possède sur cette parcelle et ceci, sans doute, avec un accord des autres propriétaires. Mais il ne s'agit, bien entendu, que de la part qui lui revient.

M. BROENNIMANN : le parti socialiste constate que cette demande va dans le sens d'une meilleure utilisation du sol et ne cause pas de gêne aux habitants de l'avenue des Verchères. Nous voterons donc la dérogation demandée.

M. GRANDGIRARD : le groupe radical votera également cette dérogation et demande que l'on mette à jour rapidement les fiches « villas » du plan directeur.

Mme JAQUET : le groupe libéral acceptera également cette demande de dérogation.

La parole n'étant plus demandée, Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet d'agrandissement d'une villa contiguë avec jardin d'hiver à l'avenue des Verchères 26, sur les parcelles 5361 et 5266 – fe 9 du cadastre de Thônex, selon la demande en autorisation de construire DD 99133-2 déposée auprès du DAEL (Département de l'Aménagement de l'Équipement et du Logement),
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

1. D'accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (augmentation de la densité à 28,75%) pour l'agrandissement d'une villa contiguë avec jardin d'hiver à l'avenue des Verchères 26, sur les parcelles 5361 et 5266 – fe 9 du cadastre de Thônex, selon la demande en autorisation de construire DD 99133-2 déposée auprès du DAEL (Département de l'Aménagement de l'Équipement et du Logement)

11. Plan localisé de quartier « Etienne-Chennaz » N°29.105-537.

M. GRANDGIRARD informe qu'il ne prendra pas part à la discussion, ni au vote sur ce point.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué Transports, Urbanisme & Circulation :

Cela fait 4 ans que nous discutons de ce projet. Le plan localisé de quartier que vous devez voter ce soir en est à sa 16^e version. Comme cela avait été demandé ; les droits à bâtir de chemin Etienne-Chennaz et Louis-Valencien sont inclus dans les constructions de bâtiments.

Les délais d'acceptation de ce plan ont été dépassés car le DAEL a demandé des compléments d'informations. Vus avez donc ce soir le plan qui répond à l'ensemble des demandes formulées.

M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 3 avril 2001 :

Les diverses modifications demandées par le DAEL n'ont pas modifié l'image du plan localisé de quartier mais donne certains détails supplémentaires tels que l'essence des arbres, les places de stationnement etc. Ce plan a été accepté à l'Unanimité.

La discussion est ouverte :

Mme STROUMZA : le groupe socialiste votera, bien entendu, ce projet en relevant qu'il s'agit d'une décision sérieuse qui va être prise ce soir, car ce préavis sera soumis à référendum.

Nous savons qu'il y a beaucoup d'oppositions à ce projet de plan localisé mais ceci est dû à une certaine confusion car les personnes qui habitent ce quartier sont propriétaires de villas et ignorent que le Grand Conseil a déclassé ce périmètre en zone de développement destiné à recevoir, un jour, des immeubles collectifs de bas gabarit. Actuellement, Genève connaît une crise du logement et il faudra bien commencer à bâtir dans les zones de développement avant de s'attaquer aux zones agricoles.

Il faut remarquer que la réalisation de ce plan se fera très, très lentement car aucun propriétaire de ce secteur ne peut partir tout seul sur une opération, ils doivent être au minimum deux.

M. FISCHER : ne devait-on pas inclure une sortie du parking de la salle des fêtes côté chemin du Foron ? Je ne la trouve pas sur le plan présenté ?

- M. ZOGG : étant donné que la parcelle de la commune a été sortie du plan localisé de quartier et que l'étude d'impact ne mentionne pas cette possibilité, il conviendra d'étudier cette possibilité si un jour la commune réalise un parking souterrain pour la salle des fêtes.

M. FISCHER : je regrette que l'on ne pense pas à ceci plus tôt d'autant plus que le parking actuel est sous-occupé et que les automobilistes vont se parquer sur le petit parking des douanes.

- M. ZOGG : à la lecture du plan, on voit que cette sortie peut être réalisée mais ceci ne se discute pas dans le cadre même du plan localisé de quartier, il y aura une discussion avec les promoteurs lors de la réalisation de ce plan.

Mme ROCHAT : c'est avec satisfaction que le groupe libéral voit arriver ce plan localisé de quartier en phase finale d'adoption. Notre devoir de Conseillers municipaux est de fixer l'image directrice de ce quartier.

Après tant d'hésitations et de variantes successives, il semblait qu'en fin 1999 déjà nous tenions le bon bout par l'adoption d'une résolution du Conseil municipal.

Par un procédé que nous pouvons qualifier de « douteusement démocratique » le projet a été remis à l'étude. Nous avons maintenant une nouvelle étude que le groupe libéral va voter en restant cohérent avec la ligne suivie depuis le début du dossier.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anni STROUMZA, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 5A, al. 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,
- Vu le plan localisé de quartier N°29105-537 situé sur le périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien » établi par le Département de l'Aménagement de l'Équipement et du Logement, sur la base de l'image directrice étudiée par la commune,
- Vu le préavis favorable de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 3 avril 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 20 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De préavis favorablement le plan localisé de quartier N°29105-537 situé sur le périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien » établi par le Département de l'aménagement de l'équipement et du Logement, sur la base de l'image directrice étudiée par la commune.

Une pause de cinq minutes est accordée.

12. Demande d'un crédit de Fr 85'000,- en vue de l'étude d'aménagements routiers à l'avenue de Thônex.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à la commission des Travaux, Urbanisme & Circulation :

Je vous rappelle que ce projet a déjà été présenté deux fois à la commission de Circulation. Cette étude vient à la suite de la décision du Conseil municipal concernant le nouveau tracé de cette artère. Il convenait donc d'entrer en discussion avec M. H.-L. MAUNOIR dont les terrains seraient touchés par le nouveau tracé de cette artère.

Le Conseil administratif a pris contact avec M. MAUNOIR, ainsi que divers mandataires concernés afin d'étudier la faisabilité de ce projet, une esquisse à d'ailleurs été établie.

L'étude globale a également été faite avec les services de l'État dont dépend l'avenue de Thônex, nous avons profité d'évoquer la fermeture de l'accès direct au chemin du Curé-Desclouds. Ces diverses études de faisabilité sont terminées et reviendront en commission de Circulation pour préavis.

La partie la plus importante du crédit concerne l'étude des divers aménagements liés au giratoire devant le centre d'intervention ainsi que la modification du parking du cimetière. Aménagements qui doivent automatiquement être liés à l'éventuel déplacement de la route.

Le Conseil administratif vous demande d'accepter le crédit qui est présenté.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

M. GRANDGIRARD : je suis pour la discussion immédiate pour autant que l'ensemble de ces études soit transmis pour examen à la commission de Circulation.

– M. Zogg : ceci sera fait.

M. ZOGG confirme à Mme ROCHAT que l'étude du giratoire incombe entièrement à l'État mais que la commune doit financer l'étude des divers aménagements ainsi que les servitudes qui se rattachent à cette réalisation. Le déplacement de l'avenue de Thônex sera également à la charge de l'État. Les divers coûts seront affinés selon l'avancement des études et les désirs des diverses parties concernées.

M. STROUMZA remarque que le crédit est à nouveau demandé alors que l'étude est en partie déjà réalisée, ce qui était déjà le cas pour le chemin François-Jacquier. Ceci met le Conseil municipal dans une situation difficile. On pourrait imaginer d'augmenter la rubrique budgétaire liée aux frais d'études afin de laisser au Conseil administratif une meilleure marge de manœuvre.

- M. ZOGG : un montant aurait pu être accordé au Conseil administratif lors de l'acceptation de la résolution demandant d'étudier le déplacement de l'avenue de Thônex.

Mme ROCHAT : c'est par volonté de ne pas casser la dynamique mise en route par le Conseil administratif que le groupe libéral votera ce soir ce crédit.

Tout en comprenant la démarche, nous regrettons toutefois le principe que des dépenses puissent être engagées sans autorisation préalable du Conseil municipal, les projets ont été discutés en commission mais cela s'est arrêté là !

Par une résolution du 10 octobre 2000 le Conseil municipal a exprimé la volonté d'aller de l'avant le plus vite possible et c'est là probablement la raison de cette manière de procéder.

Nous nous réjouissons d'avoir enfin, par le biais du travail en commission, accès aux différents plans et travaux.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD : je ne ferai aucun reproche au Conseil administratif au contraire je le félicite car il a réagi rapidement à notre résolution concernant l'avenir de l'avenue de Thônex. Il est à noter qu'à l'époque nous n'avions aucune idée des coûts que ce projet pouvait engendrer.

M. ZOGG informe M. MAGNENAT que les études ont été engagées après le vote du 10 octobre 2000 et que des études antérieures à cette date l'étaient sur la base de crédits spécifiques.

M. WALTER : le giratoire projeté devient vraiment urgent compte tenu l'importante circulation que contient l'avenue de Thônex.

Pendant les travaux de canalisation un passage piétons a vu le jour du côté de l'avenue Suisse mais, ce dernier était une mesure de chantier. Serait-il envisageable que l'étude prévoit un aménagement définitif de ce type ?

- M. ZOGG : il est vrai que ce passage piétons a été mis en place suite à la condamnation du trottoir pendant la durée des travaux. Une demande sera faite pour en installer un de manière définitive ainsi que pour la pose d'un radar fixe.

La parole n'étant plus demandée, M. José FISCHER, 2^{ème} vice-Président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la décision prise par le Conseil municipal de déplacer l'avenue de Thônex selon le tracé esquissé dans le plan directeur communal,
- Vu la nécessité de mener des études en collaboration avec les divers partenaires concernés (Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement, propriétaires privés),
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 85'000,- en vue de la réalisation d'études d'aménagements routiers concernant l'avenue de Thônex.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir ce crédit en même temps que le crédit de construction
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
13. Projet de résolution concernant la suppression des bureaux de postes.

M. Clément PIAZZALUNGA, Maire, donne lecture d'un courrier de l'Association des communes genevoises du 9 avril 2001 :

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjointes,

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de La Poste de réorienter son réseau, s'il était appliqué, entraînerait la fermeture de plusieurs centaines de succursales dans toute la Suisse, dont 14 dans le Canton de Genève.

Face à cette situation, en sa qualité de Chef du Département de l'économie, M. Carlo LAMPRECHT, Président du Conseil d'État, a pris l'initiative de former un groupe de travail composé notamment de représentants des communes menacées, dont la Ville de Genève.

A l'issue de la dernière séance de ce groupe, il a été décidé de demander à toutes les communes de soumettre à leur Conseil municipal une résolution identique susceptible de fournir un appui supplémentaire au Conseiller d'État en vue des négociations qu'il sera appelé à mener.

Lors de sa séance mensuelle du 2 courant, le comité a adopté le projet de résolution que nous vous remettons en annexe.

Considérant que la démarche genevoise aura d'autant plus de poids qu'elle obtiendra le soutien du plus grand nombre, nous invitons toutes les communes - qu'elles soient touchées ou non - à faire acte de solidarité en adoptant ce projet de résolution et en l'adressant ensuite au Conseil d'État.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjointes, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil administratif a mis ce projet à l'ordre du jour afin d'être solidaire avec les communes touchées par ces mesures.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de résolution :

- Vu le projet de La Poste de supprimer l'ensemble de ses succursales n'atteignant pas un certain volume d'activités,
- Vu que ce projet, s'il était mis en application, entraînerait la suppression de 700 à 900 bureaux dans l'ensemble de la Suisse dont 14 dans le seul canton de Genève,
- Vu les rôles économique et social du bureau de poste de village ou de quartier dont l'importance ne saurait se limiter à son seul taux d'activité,

- Vu que le projet de La Poste aboutirait à pénaliser le plus fortement les villages éloignés des grands centres ainsi que des régions entières qui souffrent déjà de leur marginalisation économique, sociale et culturelle et qu'il porterait ainsi un coup rude à la notion même de solidarité confédérale, clé de voûte de la cohésion nationale,
- Vu que la suppression des bureaux de postes toucherait le plus fortement les personnes les plus faibles de la société, soit celles qui n'ont ni les moyens de se déplacer ni l'accès aux nouvelles technologies de l'information,
- Vu qu'en pénalisant les entreprises des régions excentrées, ce projet diminuerait encore leur capacité concurrentielle avec toutes les conséquences directes et indirectes de cette situation,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À la MAJORITE (par 22 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
demande au Conseil d'État

1. D'intervenir auprès des Chambres fédérales pour qu'elles redéfinissent la notion de service public dans le respect des considérants.
2. D'utiliser tous les moyens appropriés pour obtenir de La Poste qu'elle renonce à son projet actuel de fermeture des succursales dont le taux d'activité est jugé insuffisant.

14. Projets de délibération

Aucun projet déposé dans le délai légal.

15. Propositions du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

16. Questions écrites :

Le Président informe que les réponses aux questions écrites ont été données lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2001. Il n'y a pas de nouvelles questions déposées.

17. Propositions individuelles et questions

- 17.1. M. UEHLINGER : dans le cadre du CCCC chacun a pu constater qu'un petit feuillet a paru dans le Chênois mentionnant les activités culturelles jusqu'au mois d'août. Cet agenda culturel va être revu par un graphiste selon une proposition qui a été faite au Comité et coûtera environ Fr 6'000,- par commune et paraîtra trois fois par an. Des annonceurs seront sollicités afin de réduire les coûts incombant aux communes.

Je profite de mon intervention pour remercier les Conseillers administratifs des trois communes pour le travail important qu'ils font au sein du CCCC ; ces remerciements s'adressent également aux Présidents et commissaires des commissions culturelles.

- 17.2. M. GRANDGIRARD : le CCCC a reçu les organisateurs du festival « Latitude » qui s'est déroulé à Chêne-Bourg l'an dernier. Ceux-ci nous ont fait part des difficultés qui font que celui prévu en 2002 n'aura pas lieu. Ils sont venus nous solliciter afin qu'une réflexion soit faite pour l'avenir de ce festival. Un dialogue s'est donc instauré avec le Comité et une réunion aura lieu au mois d'octobre. Il sera éventuellement prévu que le prochain festival soit déplacé de Chêne-Bourg à Thônex car notre salle des fêtes serait mieux adaptée.

Une étude est actuellement en cours au CCCC concernant les divers supports publicitaires pour les manifestations à venir, notamment le projet d'une émission sur « Léman Bleu » qui serait diffusée en boucle trois fois l'an.

- 17.3. M. AMOUDRUZ relève qu'il a eu beaucoup de plaisir de participer à cette séance du Conseil municipal qui s'est déroulée dans un esprit très convivial et constructif.

- 17.4. Mme ROCHAT : le Conseil administratif a-t-il prévu de rencontrer les autorités françaises concernant le dossier des communaux d'Ambilly ?

— M. PIAZZALUNGA : une réunion est prévue avec la commune d'Ambilly le 22 mai 2001 afin de faire le point à ce sujet.

- 17.5. Mme JAQUET : qu'en est-il de l'étude concernant les luminaires de la commune qui avait été évoquée lors d'une commission de l'Environnement ?

- M. ZOGG : un rendez-vous est fixé très prochainement avec les Services Industriels à ce sujet et la commission sera informée de la suite qui sera donnée. La commission sera bientôt convoquée pour aller voir un éclairage selon le nouveau procédé. Il faudra terminer cette étude avant la fin de l'année si nous voulons économiser une certaine somme.

18. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2001.

18.1. Élection du nouveau Président :

Mme PITTET fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste :

Mesdames,
Messieurs,

Comme le veut la tradition thônésienne depuis 1987 et selon nos accords lors de nos élections respectives, j'ai l'honneur de vous présenter la conseillère municipale Anni Stroumza à la présidence de ce Conseil et en tournus habituel pour une année, c'est-à-dire du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002.

En effet, comme cette année, cet honneur incombe à la fraction socialiste, nous souhaitons que cette élection se déroule comme il était prévu depuis 2 ans déjà.

Danoise d'origine, mais suisse par mariage, Anni Stroumza a partagé sa vie professionnelle entre le service d'urbanisme de la Ville de Genève (DAEL) et le Département de la Santé tout en siégeant 5 ans à la municipalité de Thônex et 13 ans au Grand Conseil en qualité de députée.

Anni Stroumza tout en mettant ses compétences au service de la commune souhaiterait vivement travailler le plus possible dans un esprit de consensus politique tel que celui qui nous a animés lors du projet de délibération concernant la crèche.

M. WALTER fait à son tour la déclaration suivante :

Le 26 avril 2001 le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire avec pour seul objet la crèche « Les Cocoléts ». Les discussions ont été vives, ce qui est normal dans ce genre de situation. Après plus de 2 heures et demie de débat, un projet de délibération déposé par les libéraux, les démocrates-chrétiens et les socialistes a été voté. A l'unanimité. Oui, à l'unanimité, car les radicaux ont voulu ainsi manifester leur volonté de mettre un terme à une situation conflictuelle qui n'avait que trop duré et qui mettait en émoi les parents des enfants confiés à la crèche.

Lors de cette séance, le groupe radical n'a pas voulu envenimer le débat par des déclarations à l'emporte-pièce ou par des manœuvres politiciennes, mais au contraire garder une certaine dignité. On pouvait donc raisonnablement penser que les choses auraient pu en rester là et que « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ».

Malheureusement, la socialiste Madame Stroumza, s'est crue autorisée à semer le doute sur l'honnêteté de notre Conseiller administratif et Maire, Monsieur Clément Piazzalunga en émettant des propos lourds de sous-entendus par rapport aux comptes de la crèche.

Entre-temps nous avons reçu les comptes de la crèche et rien en l'état actuel ne permet de supposer qu'il y ait eu quoi que ce soit de malhonnête. L'audit financier demandé par ce Conseil nous le confirmera.

Le lendemain, la Tribune de Genève publiait une lettre ouverte d'un ancien Conseiller municipal PDC qui réclamait ni plus ni moins que la démission de M. Piazzalunga. Et pourquoi pas la peine capitale pendant qu'on y est !

C'est oublier un peu vite les qualités dont notre Maire a fait preuve tout au long de ces dix dernières années. Son engagement en faveur de la Commune et sa présence permanente « sur le terrain », ont fait de lui un homme populaire, apprécié et foncièrement honnête, n'en déplaise à Madame Stroumza. On ne peut pas juger un homme politique sur un seul dossier, mais sur l'ensemble de son mandat.

Dans ces conditions, le groupe radical tient à témoigner avec fermeté son soutien à Monsieur Clément Piazzalunga et l'encourage à poursuivre son mandat de Conseiller administratif avec passion et sérénité, comme il a toujours su le faire.

En ce qui concerne la Présidence de ce Conseil, sans remettre en cause l'alternance convenue, qui veut que ce soit le tour des socialistes, je ne soutiendrai pas la candidature de Madame Stroumza, tout en précisant que ceci n'engage que moi.

J'ai dit.

Au vote :

- *Mme Anni STROUMZA est élue par 17 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions.*

M. FAVRE, Président en charge fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Une année d'activité du Conseil municipal c'est 51 rencontres réparties en 10 séances plénières et 40 de commissions dont 11 pour la seule commission des finances. C'est dire, chers collègues que vous n'avez encore une fois pas ménagé votre peine dans le seul intérêt de la commune et je vous remercie pour votre investissement.

51 rencontres c'est globalement 120 heures de débats, d'échanges d'idées et d'opinions, c'est 25 personnes qui doivent finalement se mettre d'accord sur des projets et renoncer à d'autres. Et je dois vous dire que, vu d'ici, vous avez toujours su affirmer même avec un certain art oratoire pour certains, vos opinions mais surtout vous avez toujours respecté l'autre dans l'écoute et la courtoisie. Bravo.

Si la politique à Thônex s'affirme malheureusement de plus en plus en clans, elle reste néanmoins très consensuelle et ne se distance donc pas de manière particulière des autres gouvernements qu'ils soient communaux, cantonaux ou même national. Et cela nous permet bon an, mal an, de faire fonctionner notre commune de 12'000 âmes sur un budget de 20 millions sans dettes par habitant. Le consensus amènerait-il à la raison ?

Au terme de mon année de présidence de ce Conseil, je me dois de remercier vivement le personnel de l'administration communale, ses chefs de section et en particulier notre secrétaire général M. Philippe Guex qui est d'une disponibilité sans bornes et dispense des conseils toujours judicieux pour la bonne marche administrative du Conseil municipal. Je n'imagine pas de présidence sans son indispensable appui.

Je passe le témoin à mon successeur en lui souhaitant autant de plaisir que j'en ai eu. L'équipe est dynamique et les mêlées sont fréquentes. Ne perdez jamais le ballon de vue mais ne le touchez jamais. Bon vent.

La nouvelle Présidente, Mme Anni STROUMZA prend à son tour la parole et fait la déclaration suivante :

Au nom du groupe socialiste, je tiens à vous remercier pour la confiance que ceux et celles qui m'ont apporté leur suffrage en témoigne. Il n'est pas facile de succéder à Olivier Favre. Il a su mener les débats avec efficacité et impartialité.

Il s'est beaucoup investi et nos débats se sont déroulés par-dessus nos clivages politiques, dans le calme et la sérénité.

Au nom de nous tous, je tiens à l'en remercier très cordialement.

Maintenant, quelques mots pour vous dire que mon vœu durant cette année sera d'améliorer la relation entre notre Conseil municipal avec la population à Thônex et sa vie associative. La difficulté de constituer des listes aux élections municipales et de donner envie à nos citoyens de s'engager dans la vie politique municipale est préoccupante.

Le fort taux d'abstention aux élections et aux votations l'est également.

A nous, à notre modeste niveau de contribuer à réhabiliter la politique. Il faut montrer que la politique est une activité noble, au service de la cité, au service de la collectivité.

Notre groupe, en particulier, trouve que le Conseil municipal travaille trop en vase clos, sans entendre les associations concernées par les projets que nous examinons et votons. C'est pourquoi, je souhaiterais, durant cette année, rencontrer, avec les membres du Bureau, les associations qui animent la vie locale à Thônex.

L'objectif est de mieux connaître leurs préoccupations et d'examiner, avec elles, les mesures que le Conseil municipal peut prendre pour les satisfaire. Peut-être une telle démarche contribuerait-elle aussi à enrichir le travail dans les commissions en invitant les associations à s'exprimer.

Je me réjouis donc de présider nos débats à partir du mois de juin, même si cela va m'empêcher d'intervenir dans les débats.

Je vous remercie.

18.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

	<u>Sont proposés</u>	<u>Est élu</u>
<u>1er vice-président</u> :	Cédric PAYCHERE	<i>Cédric PAYCHERE</i>
<u>2e vice-président</u> :	Doris CONSTANTIN	<i>Doris CONSTANTIN</i>
<u>Secrétaire</u> :	Philippe GUEx	<i>Philippe GUEx</i>
<u>Vice-secrétaire</u> :	Pascal UEHLINGER	<i>Pascal UEHLINGER</i>

La nouvelle Présidente restitue alors les pouvoirs au Président en charge afin de lever la séance.

*

La séance est levée à 22h.40.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Olivier FAVRE

M. Philippe GUEX